

Paris, le 11 décembre 2024

CADES : un programme indicatif de financement de 10 milliards d'euros à moyen et long terme en 2025

- **18,1 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis en 2024 sur les marchés internationaux**
- **Une dernière tranche de 8,8 milliards reprise au titre de la loi du 7 août 2020**
- **Un programme de financement indicatif d'un montant de 10 milliards d'euros à moyen et long terme prévu en 2025**

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2024 écoulée et annonce son programme de financement indicatif pour l'année 2025.

« En 2024, nous avons mené avec succès notre programme de financement. Avec 18 milliards d'euros empruntés à moyen-long terme, la Cades conforte sa place d'émetteur de premier plan d'emprunts de référence en euros et en dollars et clôture la reprise des 136 milliards de dette votée à l'été 2020. », a déclaré Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'administration de la CADES.

En 2024, 18,1 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis sur les marchés internationaux

En 2024, la CADES a réalisé un programme à moyen et long terme d'un montant de 18,1 milliards d'euros.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la reprise par la CADES de 136 milliards d'euros de dette sociale qui avait été votée par le Parlement en août 2020 et qui avait fait l'objet d'un premier transfert de 20 milliards d'euros au second semestre 2020, d'un transfert de 40 milliards d'euros en 2021 et en 2022 puis d'un transfert de 27,2 milliards d'euros en 2023 et d'un transfert final de 8,8 milliards en 2024.

Sur l'année, la CADES a réalisé un programme incluant cinq emprunts de référence, dont deux emprunts en euros de 4 milliards d'euros sous format social et trois emprunts en dollars pour des tailles de 3 à 4 milliards de dollars, dont un sous cadre social, pour des maturités allant de trois à cinq ans.

Au 31 décembre 2024, les 8,8 milliards d'euros prévus par le décret du 6 mars 2024¹ au titre des opérations de reprise de dette auront été versés à l'ACOSS (la dernière tranche de 1,6 milliard est intervenue le 20 septembre 2024). À cette date, ce seront ainsi 258 milliards d'euros de dette sociale qui auront été amortis par la CADES sur les 396 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 8,8 milliards d'euros au titre de 2024).

Enfin, en juillet 2024, la CADES a publié, conformément au cadre d'émissions sociales mis en place en

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000049241403>

août 2020 et à ses engagements de transparence, le rapport d'allocation et de performance des émissions sociales réalisées en 2023.

En 2025, un programme de financement indicatif de 10 milliards d'euros à moyen et long terme

L'amortissement prévisionnel de la CADES est de 16,2 milliards d'euros pour 2025.

Le programme indicatif de financement pour 2025 pourrait inclure jusqu'à 10 milliards d'euros d'émissions d'emprunts de référence en euros et en dollars, d'emprunts de diversification sous forme d'abondements de souches existantes et d'emprunts dans d'autres devises. Le financement sera complété par l'émission, sur les marchés de court terme, de papiers commerciaux.

À propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministre du Budget et des Comptes publics, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis. Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas

été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Geneviève GAUTHEY
Secrétaire générale
Tél. : 01 40 04 15 41
genevieve.gauthey@cades.fr

Maelle VIALE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 37
maelle.viale@cades.fr